

---

## COMMISSION 2 : PROTECTION DE L'ENFANCE ET ÉGALITE DES CHANCES

### POLITIQUE 23 - CULTURE

#### I - L'ACTION CULTURELLE COMME CONTRIBUTION A L'EXERCICE DES DROITS CULTURELS DE CHACUN.E

##### ***Le soutien aux acteurs culturels pour le déploiement de la présence artistique sur l'ensemble du territoire départemental***

L'engagement auprès des artistes et des structures culturelles qui les accompagnent sur l'ensemble du territoire sera poursuivi en 2022 dans le cadre des dispositifs existants. Ils constituent le maillage essentiel de la vie culturelle et artistique du département avec près de 300 acteurs culturels aidés, chaque année, tous dispositifs confondus.

Ce sont en particulier une soixantaine d'acteurs conventionnés sur des objectifs d'action culturelle partagés, une vingtaine de résidences missions en partenariat avec les communes et les EPCI, plus d'une centaine de projets au titre du Fonds d'accompagnement artistique et territorial, qui permettent d'irriguer le territoire départemental ; autant de possibilités pour chacune et chacun d'exercer ses droits à participer à cette dynamique culturelle. L'adhésion au GIP Cafés cultures constitue un outil complémentaire de circulation des propositions de spectacles (29 établissements et 343 spectacles aidés sur tout le département, soit 304 salariés), tout en sécurisant l'emploi artistique et culturel. Le soutien financier initial apporté en 2021 à hauteur de 10 000 € sera reconduit.

De même, les capacités d'ingénierie culturelle, en lien avec les autres politiques départementales, continueront à être déployées auprès des collectivités et des associations, pour faciliter le montage des projets en incluant des préoccupations d'accès ou d'implication du plus grand nombre à ces propositions. A ce titre, l'engagement du Département à l'opération *Passeurs de culture* menée en partenariat avec la DRAC, la DSDEN (service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports), la Ville de Rennes et l'association Electroni-k, sera renouvelé dans le cadre d'une nouvelle convention, le partenariat actuel étant arrivé à échéance fin 2021. Elle vise à rapprocher professionnels des secteurs culturel et social. D'ores et déjà, plus de 50 agents du Département ont pu bénéficier des sessions de formation proposées. Véritable plate-forme de ressources, cette démarche agit comme un accélérateur de projets artistiques et culturels impliquant des personnes qui bénéficient d'un accompagnement social.

##### ***Vers un département 100 % éducation artistique et culturelle (EAC) pour contribuer à l'émancipation individuelle et citoyenne des jeunes dès le collège***

La politique d'éducation artistique et culturelle départementale touche aujourd'hui 26 000 collégiens environ pour un budget évalué à près de 900 000 €. Un effort supplémentaire de 205 000 € est proposé pour tendre vers cet objectif du 100 % EAC. Cet effort permettra en particulier à un plus grand nombre de collèges d'accueillir des résidences artistiques, au-delà des 50 établissements qui en ont déjà bénéficié depuis la création du dispositif en 2018. L'objectif est d'accompagner acteurs et communautés éducatives des collèges, tant en ingénierie (services éducation et culture) que sur le plan financier, à développer des projets de résidences. Le Département intervient en complémentarité avec les autres partenaires, notamment la DRAC, la DSDEN et la DDEC, conformément au protocole signé en avril 2019 pour trois années, qu'il conviendra de renouveler en 2022 (annexes 1, 2 et 3).

---

Contribuant à l'éducation artistique et culturelle, le volet enseignement artistique dans le cadre du Plan musiques sera consolidé. Pour agir en proximité et ouvrir la pratique musicale au plus grand nombre, les moyens en fonctionnement ainsi que l'aide aux musicien·nes intervenant·es seront confirmés à hauteur d'un peu plus de 2 M€ dans cette dernière année du conventionnement triennal avec les écoles. Par ailleurs, afin de tenir compte de l'impact de la crise sanitaire sur la baisse confirmée des effectifs, une enveloppe supplémentaire de 300 000 euros est prévue, comme en 2021, afin d'accompagner les écoles de musique dans ce contexte difficile. Le budget total affecté au Plan musiques en 2022 est donc de 2,37 M €.

La couverture territoriale des musiciens intervenants est en voie de finalisation, puisque deux nouvelles écoles de proximité se verront octroyer un financement complémentaire de 10 000 € en tant qu'écoles employeuses : L'Interval Coglais en partenariat avec Couesnon Marches de Bretagne et Triolet 24 en partenariat avec la Communauté de communes du Pays de Brocéliande.

L'année 2022 sera mise à profit pour l'élaboration d'orientations du futur conventionnement avec les écoles du Plan, dans un dialogue construit. Le soutien aux fédérations de pratiques amateurs sera également reconduit (annexes 4 et 5).

### ***L'accompagnement de l'engagement des acteurs culturels en faveur des transitions écologiques et durables***

Le dispositif d'aide à l'équipement associatif contribuera à soutenir les acteurs culturels dans un investissement en faveur de l'éco-responsabilité. Les critères pourront être affinés dans un dialogue étroit avec les acteurs pour les aider à relever ce défi du développement durable, de la transition écologique et de l'accessibilité. L'autorisation de programme d'un montant de 200 000 € sera renouvelée pour trois ans. Il s'agira également de poursuivre la mise en œuvre et la déclinaison dans le domaine culturel des engagements initiés en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Fort du succès de la première journée départementale réunissant acteurs culturels et acteurs de l'économie sociale et solidaire en novembre dernier, en partenariat avec le Collectif des festivals engagés dans le développement durable et solidaire, il est proposé de poursuivre la dynamique de concertation de ces deux champs pour identifier des leviers d'action communs susceptibles de conforter une économie de la coopération ou de développer des modes d'innovation sociale et solidaire dans le champ culturel.

L'implication du Département en 2022 dans le forum des politiques culturelles avec les autres partenaires publics, lancé par le Conseil culturel des collectivités locales (3CB), permettra de nourrir un dialogue ouvert et actif sur tous ces enjeux.

### ***Une politique nouvelle de promotion des langues en Bretagne à travers l'élaboration d'un schéma départemental***

Sur la base d'un état des lieux et en concertation, un schéma linguistique sera élaboré. Sa construction s'effectuera de façon transversale pour embrasser le sujet des langues régionales dans sa globalité. Il s'agira de prendre en compte tous les enjeux, selon principalement 4 volets : le soutien aux acteurs, la formation, la communication et la dimension de l'enseignement. Pour permettre de diffuser l'intérêt des langues en Bretagne, ce schéma s'inscrira dans les orientations de la politique culturelle avec une recherche de cohérence avec l'éducation artistique et culturelle et la promotion de la diversité culturelle auprès des personnes et des territoires. Un budget complémentaire de 50 000 € y sera consacré.

---

## **II - UNE POLITIQUE DE LECTURE PUBLIQUE EN FAVEUR DE BIBLIOTHEQUES ET DES MEDIATHEQUES INCLUSIVES**

En 2022, la Médiathèque départementale poursuivra l'accompagnement des bibliothèques et des réseaux de bibliothèques en s'inscrivant dans les orientations définies dans le cadre du Schéma départemental de la lecture publique (2016-2021). Le Schéma sera prorogé d'une année pour qu'en 2022, il puisse être procédé au bilan de la première génération de partenariats avec le territoire. Les communes et EPCI seront associés à cette réflexion qui conduira à la seconde génération de conventions, à partir de 2023. Dans l'attente un avenant aux conventions en cours a été proposé : la Commission permanente du 6 décembre 2021 a validé le principe de la signature d'avenants aux conventions pour l'année 2022, dans l'attente de la prorogation du Schéma départemental de lecture publique proposée dans le cadre du vote du budget primitif par l'Assemblée départementale.

### ***Poursuite de la diversification des collections***

Avec un budget de 281 500 €, la Médiathèque départementale enrichira son offre de collections par l'achat de documents sur différents supports (livres, CD, DVD, jeux vidéo...) garantissant la pluralité des ressources afin de répondre à la diversité des attentes des usagers. Ce budget permettra plus particulièrement de constituer des fonds spécialisés destinés aux publics prioritaires. La politique documentaire intègre désormais un volet de concertation avec les territoires, afin de travailler en complémentarité la constitution et le renouvellement des collections des bibliothèques. Les abonnements aux ressources numériques mis à disposition des Breilliens inscrits dans une bibliothèque ayant conventionné avec le Département (hors Rennes Métropole qui dispose de son propre bouquet de ressources) représentent 73 000 €. Ils viennent enrichir l'offre proposée sur des supports de consultation physiques.

### ***La formation au service de la professionnalisation***

La reconduction du budget de 60 000 € dédié à la formation permet à la fois de déployer un plan semestriel ciblant les composantes essentielles des métiers des bibliothèques, accompagnant le développement de nouvelles compétences, et de co-construire des stages souhaités par les territoires et s'inscrivant dans les objectifs départementaux. Dans le cadre de l'ingénierie départementale, la formation est un levier essentiel pour accompagner le développement des projets sur les territoires.

### ***L'aide à l'emploi : un soutien important pour maintenir les services***

Doté d'un budget de 118 500 €, le dispositif de l'aide à l'emploi est un soutien important au développement de la professionnalisation des bibliothèques. Très impactées par la crise sanitaire, les équipes des bibliothèques composées de bénévoles rencontrent des difficultés pour maintenir la qualité et le niveau des services de lecture publique. Ces situations démontrent des difficultés liées à l'absence ou la suffisance d'emplois au sein de ces établissements désormais fragilisés. C'est pourquoi une augmentation du budget de 50 000 euros est envisagée en 2022, qui s'accompagnera d'une proposition d'adaptation du dispositif pour mieux prendre en compte l'évolution des besoins des territoires.

### ***Le soutien aux actions d'animation pour faire vivre les lieux***

En investissement, les crédits de paiement pour 2022 (41 000 €) seront consacrés à l'achat d'outils d'animation (expositions, tapis de lecture, etc.), supports essentiels à la médiation auprès des publics notamment les plus éloignés, ainsi qu'au développement des projets des territoires. Enfin, un inventaire de l'Ideas Box (médiathèque mobile) a été réalisé et a abouti à la préconisation de rachat de matériels afin de compléter le dispositif existant. Ces acquisitions seront financées sur cette même enveloppe ; elles prendront également en compte la refonte des modalités de déploiement en direction des territoires qui sera proposée courant 2022.

---

### **III - PATRIMOINE ET MEMOIRE : UNE APPROCHE CITOYENNE ET PARTAGEE DE NOTRE HISTOIRE**

#### ***Deux expositions pour découvrir les richesses des territoires***

La politique de collecte et de valorisation des archives a inscrit depuis deux ans la thématique de l'environnement comme une priorité. C'est pourquoi de nombreuses actions ont été entreprises, qui permettront de comprendre les grands sujets liés à cette thématique structurante : découverte de la biodiversité, préservation des écosystèmes, incidence du réchauffement climatique sur les milieux et les conditions de vie,...

Une programmation culturelle construite autour de deux expositions s'inscrivant dans le cadre du cycle bande dessinée et histoire en fera connaître plusieurs aspects. « Le signal de l'océan » (janvier-avril), tout d'abord, vise à s'intéresser aux problématiques des littoraux : submersion marine, réchauffement climatique, fragilité des écosystèmes maritimes et côtiers... Le second projet explorera la Vallée de la Seiche depuis sa source, à la rencontre des habitant-es, des paysages et des sites et à la découverte de la faune et de la flore (septembre-décembre). Une co-construction de ces productions avec les territoires concernés donnera une résonance toute particulière à ce projet en impliquant les différents acteurs et notamment les habitants, à travers la collecte de témoignages et de souvenirs.

#### ***Le numérique : un enjeu incontournable***

Une réflexion a été lancée en 2021 sur la mutualisation d'un système d'archivage électronique (SAE) pour la conservation et la communication des archives numériques définitives, avec certaines des plus importantes collectivités de Bretagne. Ce travail prospectif se poursuivra en 2022. Le Département continuera parallèlement le développement de son propre SAE internalisé ouvert à ses propres archives et à tous les services versants du ressort (collectivités territoriales, services de l'Etat, opérateurs publics...).

Un nouveau site internet, « Images d'ici et d'avant », est lancé en janvier 2022 à titre expérimental, interface numérique destinée à faire connaître et à valoriser le patrimoine écrit, mobilier et monumental d'Ille-et-Vilaine, tout en proposant au public de nouvelles possibilités de recherche et des fonctionnalités innovantes. L'objectif est de préfigurer une nouvelle interface plus performante et conviviale pour les années futures, afin de rendre plus visibles et encore plus disponibles les ressources documentaires sur l'histoire de l'Ille-et-Vilaine, tout en prenant en compte et en anticipant les attentes des usager-ères.

#### ***Protéger et faire connaître le patrimoine breillien***

Des crédits exceptionnels permettront d'accélérer la mise à disposition du patrimoine écrit et en faciliter l'accès et l'usage à tous les Breilliens et plus largement aux internautes, tout en assurant sa préservation. En effet, en 2022, les crédits de numérisation seront portés à 135 000 euros (dont une dotation exceptionnelle de 100 000 euros). Les opérations habituelles de numérisation et d'enrichissement des collections étant reconduites, les crédits de paiement seront augmentés à hauteur de 249 000 euros. Par ailleurs, 100 000 euros supplémentaires seront dédiés au traitement des fonds les plus fragilisés ; des opérations de dépoussiérage et de reconditionnement seront lancées à cette fin.

Les associations patrimoniales à rayonnement départemental seront accompagnées dans la durée grâce à une reconduction des financements (88 100 euros). Elles seront encouragées à développer plus particulièrement les projets à dimension pédagogique afin de favoriser la découverte et la transmission du patrimoine breillien, notamment en direction des collégien-nes. La Fondation du patrimoine bénéficiera à nouveau d'une subvention de 14 000 euros (investissement) pour soutenir les porteurs de projets visant à la sauvegarde et à la restauration, notamment du petit patrimoine, sur le territoire départemental. La collection

---

de dépliants « Eglises à découvrir » s'enrichira par ailleurs de trois nouveaux numéros pour faire connaître la richesse et la diversité du patrimoine culturel bretonnais.

Le musée Manoli a maintenu une bonne fréquentation en 2021 malgré un contexte sanitaire toujours difficile. Plusieurs expositions sont d'ores et déjà inscrites à la programmation 2022. Le Département renouvellera sa participation au fonctionnement du GIP à hauteur de 50 000 euros.

### ***Pour une mémoire ouverte et citoyenne***

L'enveloppe en faveur des associations en charge de la mémoire combattante est maintenue afin de contribuer au devoir de mémoire (7 000 euros). Afin de favoriser l'approche intergénérationnelle et la transmission aux plus jeunes, et notamment aux collégiens. Des commémorations, une programmation s'appuyant sur les grandes dates anniversaires importantes pour l'histoire nationale et bretonnaise, sera instaurée à partir de 2022. Cette année, plusieurs temps forts seront organisés pour commémorer la fin de la guerre d'Algérie autour de projections (documentaires, images d'archives...), de rencontres, en lien avec l'ONACVG (Office national des anciens combattants et victimes de guerre).

### **Synthèse :**

***Le budget 2022 confortera l'accompagnement des acteurs culturels fragilisés par la crise sanitaire, tout en développant les projets sur les territoires en faveur du plus grand nombre. Les dispositifs existants bénéficieront d'un maintien des financements à hauteur de l'année passée. Des efforts supplémentaires seront en outre consentis afin de développer notamment les résidences en collèges dans le cadre du 100 % EAC (éducation artistique et culturelle) et de soutenir les écoles de musique, dont la fréquentation a sensiblement baissé. Les actions en direction de l'égalité femme / homme et de l'économie sociale et solidaire seront poursuivies. La politique de promotion des langues en Bretagne sera renforcée et bénéficiera de moyens supplémentaires.***

***Dans le domaine de la lecture publique, le Schéma départemental sera prorogé d'une année et un nouveau conventionnement avec les territoires sera élaboré en 2022, pour être effectif à compter de 2023. Les modalités d'aide à l'emploi seront notamment revues ; l'enveloppe dédiée sera augmentée en 2022 pour faire face aux demandes des territoires, le réseau de bibliothèques ayant été fragilisé par la crise sanitaire. Les financements dédiés aux ressources documentaires (achats de supports et d'abonnements) et à la formation seront renouvelés.***

***Les budgets des politiques en faveur des archives, du patrimoine et de la mémoire seront reconduits afin de permettre l'exercice des missions de collecte, de conservation et de valorisation de ressources documentaires. Ces financements conforteront également le soutien aux associations qui ont en charge le patrimoine et la mémoire combattante. Des efforts exceptionnels seront consentis en matière de numérisation et de traitement des fonds d'archives, qui seront mis en œuvre dans le cadre de marchés publics. Au final, le budget affecté à la politique culturelle passe de 7,8 M€ au BP 2021 à 9 M€ au BP 2022.***

### **En conclusion, je vous propose :**

- d'approuver l'ensemble des propositions du rapport, conformes aux débats des orientations budgétaires ;***
- d'inscrire au budget primitif 2022 les crédits correspondants tels que détaillés dans les tableaux financiers annexés ;***

---

**- d'approuver l'attribution des subventions telles que figurant dans le tableau joint en annexe : plan musique – subventions 2022 – annexes 4 et 5**

**- de proroger d'un an les dispositions prévues dans le Schéma départemental de la lecture publique (2016-2021) ;**

**- d'autoriser le Président à signer tout document contractuel afférent à l'octroi de ces subventions sur la base des conventions et avenants types relatifs à ces actions – annexes 1,2 et 3 ;**

**- d'ouvrir au budget primitif les autorisations de programme millésimées 2022 suivantes :**

<b>CODE</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT (ENCOURS)</b>
<b>ARCHI001</b>	<b>ARCHIVES INVESTISSEMENT</b>	<b>42 128 €</b>
<b>CULTI019</b>	<b>INVESTISSEMENTS ACTION CULTURELLE</b>	<b>200 000 €</b>
<b>MEDI004</b>	<b>INVESTISSEMENTS MEDIATHEQUE</b>	<b>55 000 €</b>
<b>PATRI002</b>	<b>FONDATION PATRIMOINE</b>	<b>56 000 €</b>

LE PRESIDENT

**Jean-Luc CHENUT**